

## ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

## LA VÉRITÉ

Revue paraissant vers le 1er et le 15 de chaque mois, excepté le mois d'août

"VAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 1412

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC 1er MAI 1904

## LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

## N. T. S. P. LE PAPE PIE X

(Suite et fin.)

Mais, enfin que l'on ne croie pas que Nous ayons perdu de vue Notre sujet, qui est le mystère de l'Immaculée Conception, que de secours efficaces n'y trouve-t-on pas et dans leur propre source, pour conserver ces mêmes vertus et les pratiquer comme il convient ! D'où partent, en réalité, les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée ? Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle, et tous les maux qui en ont été la suite : les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine ; conséquemment, le mal introduit parmi les hommes, et entraînant la nécessité d'un rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Eglise, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble.—Or, que les peuples croient et qu'ils professent que la Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure : dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus Christ, et l'Evangile et l'Eglise, et enfin la loi de la souffrance : en vertu de quoi tout ce qu'il y a de rationalisme et de matérialisme au monde est arraché par la racine et détruit, et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité. — De plus, c'est une perversité commune aux ennemis de la foi, surtout à notre époque, de répudier, et de proclamer qu'il les faut répudier, tout respect et toute obéissance à l'égard de l'autorité de l'Eglise, voire même de tout pouvoir humain, dans la pensée qu'il leur sera plus facile ensuite de venir à bout de la foi. C'est ici l'origine de l'anarchisme, doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à toute espèce d'ordre, naturel et surnaturel. Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Eglise un pouvoir, devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car, c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la Vierge : *Vous êtes toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est point en vous* (Grad. Miss. in festo Imm. Concept). — Et par là se trouve justifié une fois de plus ce que l'Eglise affirme d'elle, que seule elle a exterminé les hérésies dans le monde entier.

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que le fondement des choses à espérer (Hebr., XI, 1), on conviendra aisément que par le fait

que l'Immaculée Conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère du Christ : or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance.

Et, maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait dans la contemplation de la Vierge Immaculée, un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe*, — c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine, — *un grand signe est apparu dans le ciel: Une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune, et, autour de sa tête, une couronne de douze étoiles* (Apoc., XII, 1). Or nul n'ignore que cette femme signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : *Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grands cris et lui causait de cruelles douleurs* (Apoc., XII, 2). Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude, et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre, assurément, à nous qui, retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent lardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du ciel, et travaille, par d'infatigables prières, à porter à sa plénitude le nombre des élus.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitant surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec quelle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de l'erreur et de perdre la foi ? C'est pourquoi *celui qui pense être debout prenne garde de tomber* (I. Cor., X, 12). Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières, afin qu'il ramène au chemin de la vérité, ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expérience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie sur l'intercession de Marie, n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais : car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous (I. Cor., XI, 19). Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée, dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrions répéter cette parole : *Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent* (Off. Imm. Conc. in II Vesp. ad Magnif.).

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre

l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendrons, plus solennels, durant toute cette année; et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ : conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire, sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux apôtres, Pierre et Paul ; au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité : à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, on s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du 1er dimanche de la quadragesime, 21 février, jusqu'au 2 juin inclusivement, jour ou se célèbre la solennité du Très-Saint-Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement prié pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions ; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours compris dans l'indult quadragesimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres ; qui, ayant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'Eucharistie ; de même, à tous les autres, de tout pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'Ordinaire, et même non continus, s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tout cas, avant le 8 décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale, ou à son défaut, l'église paroissiale, ou à son défaut encore, la principale église du lieu ; et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées : Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés ; permettant aussi que cette indulgence gagnable une seule fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons en outre que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leur retour à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres Ordinaires, Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété, celles prescrites par Nous, et ce, en faveur des Réguliers de l'un et de l'autre sexe et de toutes les autres personnes, quelles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec faculté aussi de dispenser de la Communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque Ordre ou Institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale, Nous accordons la permission de se choisir, pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier

que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés, pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui, pendant la période marquée, et lui faisant leur confession, avec l'intention de gagner l'indulgence du jubilé, et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra, pour cette fois seulement et uniquement au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspension et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés d'une manière spéciale, qu'ils le soient à n'importe qui, fût ce au Souverain Pontife et au Siège apostolique, ainsi que de tous les péchés ou délits réservés aux Ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et tout ce que le droit prescrit qui soit enjoint, et, s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigées par le droit ; de commuer, en outre, toute espèce de vœux, même émis sous serment et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrée en religion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement pour violation de censure. — Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités, quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou par défaut, soit publique soit occulte, ou par chose infamante, ou par quelque autre incapacité ou inhabilité ; comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution promulguée par Benoît XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute par ces mots *Sacramentum penitentiae* avec les déclarations y annexées ; ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prêtre ou juge ecclésiastique, auront nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures, ou qui auraient été publiquement dénoncés, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout le temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les plénitères, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-

Christ reviendront à lui, et que reflurira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la conception immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, nous traversons une époque funeste, et nous avons le droit de pousser cette plainte du prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction et le meurtre et l'homocide et le vol et l'adultère débordent partout* (Os., IV, 12). Cependant du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très clément, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre* (Gen., IX, 13). Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu et il pardonnera. *L'arc en ciel sera dans la nue, et à la voir, je me souviendrai du pacte éternel* (Ib., 16). *Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair* (Ib., 15). Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son immaculée conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent (Off. Imm. Conc. B. M. V.).

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous, et à vos peuples, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 février 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

## Antipatriotique, nuisible, injuste

Dans le *Journal de François*, numéro du 16 avril, a paru un article intitulé : *Prédicateur et Prédication* qu'il est de notre devoir de relever. Cet écrit, signé *Un Paroissien*, est en effet, antipatriotique, nuisible au point de vue religieux, et gravement injuste.

Antipatriotique.

Dans notre société canadienne-française nous avons deux classes d'individus qui, professant des idées opposées et se livrant à des pratiques bien différentes, constituent également une plaie pour notre nationalité. Nous voulons parler des *anglicisants* et des *gallicisants*.

Dans l'espèce, il ne s'agit pas des premiers. Nous n'en dirons donc rien.

L'auteur de l'article du *Journal de François*, s'il est canadien, est un *gallicisant* de la plus belle eau. C'est un de ces tristes compatriotes qui n'ont que du dégoût et du mépris pour tout ce qui est vraiment canadien-français, et qui admirent sottement tout ce qui nous vient de France ; qui prétendent que les Canadiens français sont un peuple d'ignorants, des gens grossiers et bornés, sans culture intellectuelle, incapables de produire une œuvre littéraire même passable. Pour eux, nos maisons d'éducation ne valent rien, nos orateurs, sacrés et profanes, ne savent que balbutier, nos écrivains ne parviennent qu'à noircir du papier.

Par contre, ils se pâment d'admiration devant le premier petit freluquet qui nous arrive de France.

Que le bagage intellectuel de ce Français soit aussi mince qu'on voudra, qu'il n'ait pas la moindre profondeur philosophique, ni la plus élémentaire formation morale et religieuse, peu importe ; on l'admire, pourvu qu'il ait une certaine teinte littéraire, et qu'il parle avec faconde et en grasseyant.

Voilà nos *gallicisants*, race détestable.

Que l'écrivain du *Journal de François* appartienne à cette race, il n'y a pas à en douter. La deuxième phrase de son écrit le prouve. La voici. *Un Paroissien* écrit de Québec :

" Que vous êtes gâtés à Montréal ! Chaque année, on vous donne pour le carême des orateurs qui vous charment tout en vous faisant aimer la religion. Il y a un an, vous avez eu Mgr Rozier, un orateur ravissant qui vous a fait voir les beautés de l'Écriture sainte. "

Mgr Rozier, voyez vous, est Français !

Pour saisir la gallomanie d'*Un Paroissien*, il suffit de remarquer qu'après avoir loué de la sorte Mgr Rozier, il ajoute :

" Cette fois on vous a donné un jeune dominicain, le Père Delor. "

Suit un éloge enthousiaste du Père Delor. Cet éloge est peut-être mérité, mais faisons deux observations : le Père Delor est Français, lui aussi, et dans tout son article, *Un Paroissien* ne mentionne, favorablement, le nom d'aucun prêtre canadien. Si les Montréalais sont gâtés, c'est parce qu'on leur fait venir des prédicateurs de France !

Nous ne voulons rien dire contre la prédication de Mgr Rozier, mais nous n'avons jamais entendu soutenir qu'elle ait opéré de nombreuses conversions.

On peut admirer les beautés de l'Écriture sainte sans se décider à prendre le chemin du confessionnal, particulièrement si l'on s'en est éloigné depuis plusieurs années.

Or la prédication, pendant les retraites et le carême surtout, a pour principal objet de convertir ceux qui ont besoin de conversion, de faire progresser dans la bonne voie ceux qui y sont déjà entrés.

Un impie, pourvu qu'il ait de la culture littéraire, peut goûter les beautés de l'Écriture sainte, sans songer à changer de vie.

C'est la prédication des vérités contenues dans nos livres saints, les unes consolantes, les autres redoutables, qui opère les conversions.

En dehors de la chaire, Mgr Rozier a mis les pieds dans les plats d'une façon désastreuse, à Montréal, et même à Québec. A Montréal, il a créé un véritable scandale par ses confidences aux journaux en faveur du gouvernement français et de sa détestable législation. C'est au point qu'il s'est attiré un désaveu éclatant ! Bien certainement, si Mgr Rozier revient au Canada, ce ne sera pas en vertu d'une invitation de nos autorités religieuses !

Tout cela est archiconnu, et *Un Paroissien* ne peut l'ignorer ; mais Mgr Rozier est Français, et il l'admire !

" Les choses, hélas ! dit plus loin *Un Paroissien*, ne se sont pas passées de cette façon chez nous ", c'est-à-dire à Québec.

En effet, à Québec ce n'est pas l'habitude de faire venir des prédicateurs de France pour prêcher le carême et les retraites. Mgr Rozier n'y est jamais monté en chaire. Si des prêtres de nationalité française s'y font entendre parfois, et avec avantage, on semble croire dans les hautes sphères ecclésiastiques de Québec qu'à la rigueur les prédicateurs du pays peuvent suffire à la besogne. Aussi cette année, ce sont surtout des prêtres canadiens qui ont prêché dans nos églises québécoises pendant la saison quadragesimale.

Hélas ! dit notre *gallicisant* !

Car, remarquez-le bien, si notre *Paroissien* s'en prend à un prédicateur

canadien en particulier, c'est à tous nos prédicateurs qu'il en veut. Voici :

" Dans notre pays, dit-il, la prédication, en général, est pitoyable. On nous prêche une religion infantine. "

Prédication pitoyable ! Religion infantine !

Vous le voyez, il est bien de la race ! Mgr Rozier ne jouit pas d'une réputation de grand prédicateur en France ; cependant, *Un Paroissien* s'extasie devant cet étranger. En son temps, il condamne en lui-même les prédicateurs de son propre pays. C'est tout simplement révoltant.

Nous trouvons ridicule et même nuisible la manie qu'ont certains de nos journalistes de comparer le moindre de nos orateurs à Cicéron, le plus ordinaire de nos prédicateurs à Bossuet ou à Lacordaire, et de proclamer chefs d'œuvre tous les écrits qui tombent d'une plume canadienne. Mais bien plus odieuse et malfaisante encore est la manie opposée des *gallicisants* qui dénigrent systématiquement tout ce qui est canadien et élèvent aux nues tout ce qui est français.

En ceci, comme en toute chose, il faut garder le juste milieu.

Tous nos prêtres ne méritent, certes, pas de jouir, comme prédicateurs, d'une réputation mondiale. Mais, dans son ensemble, la prédication, au Canada, peut soutenir avantageusement la comparaison avec la prédication dans n'importe quel pays, spécialement en France.

Nous avons assez parcouru la France pour pouvoir l'affirmer en toute connaissance de cause.

Du reste, il est manifeste aux yeux de tous que la prédication des prêtres canadiens a infiniment mieux conservé la foi et les mœurs que n'a pu le faire la prédication des prêtres français !

" On nous prêche une religion infantine ", soupire *Un Paroissien*, voulant dire une injure. Et il ajoute que nos prêtres parlant " sans préparation, sans avoir étudié ", ne sauraient " traiter les hautes questions d'enseignement religieux d'une façon convenable ".

Une religion infantine ! C'est pourtant là la religion du Christ, dans un sens très vrai.

" En ce même temps... Jésus ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux, et leur dit : Je vous dis en vérité que si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux ". — S. Matth. XVIII 1-3.

" Jésus leur dit : Laissez venir à moi les petits enfants — car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point ". — S. Marc IX 14-15.

" Les hautes questions d'enseignement religieux " !

Tandis que notre peuple, à qui, au dire d'*Un Paroissien*, on n'a prêché qu'une religion infantine, est resté, dans son ensemble, croyant et de bonnes mœurs, le peuple français, malgré l'éloquence de ses prêtres qui abordent si facilement, prétend ce même *Paroissien*, " les hautes questions d'enseignement religieux ", le peuple français est devenu, hélas ! dans une proportion effrayante, indifférent, incroyant, corrompu.

Les familles nombreuses, Dieu merci ! sont encore la règle au Canada français. Les ménages sans enfants ou n'ayant qu'un ou deux enfants se comptent littéralement par millions en France ! Cela suffit pour montrer la différence entre les deux peuples, et pour prouver que la prédication dans notre pays n'est pas aussi pitoyable que le prétend notre gallomane.

Que parmi les prédicateurs français il y ait quelques *sommilés*, c'est incontestable. Mais nous avons, nous aussi, des orateurs sacrés remarquables. Et nous le croyons franchement, la proportion est plus forte ici qu'à bas.

Pour ne parler que de notre petite ville de Québec et de faits récents :

Est-ce qu'un sermon comme celui que Mgr L.-A. Paquet a prononcé, lors de la dernière grande célébration de notre fête nationale, ne fait pas honneur à toute une race ? Est-ce que des Français n'ont pas admis qu'ils n'avaient jamais rien entendu, en France, de plus beau, comme fond et comme forme, que le sermon de M. l'abbé Eugène Roy, à la Basilique, lors du vingt-cinquième anniversaire de l'élévation de Léon XIII au suprême pontificat ?

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre si nous ne craignons d'allonger outre mesure cet article, et si nous ne croyions avoir déjà amplement établi notre premier point : l'écrit d'*Un Paroissien* est antipatriotique.

\* \*

Nuisible au point de vue religieux. Une étude signalant les défauts des prédicateurs et de la prédication, faite par une personne compétente, avec calme, sans désigner personne en particulier, et publiée dans une revue grave, lue uniquement par des gens sérieux, serait peut-être admissible.

Nous disons *peut-être* ; car, de droit, les prédicateurs et la prédication relèvent des supérieurs ecclésiastiques ; et c'est à eux qui devraient s'adresser les fidèles qui croient avoir raison de se plaindre de la manière dont la parole de Dieu est énoncée en chaire.

Mais ce qui ne saurait faire de doute, c'est qu'un écrit du genre de celui d'*Un Paroissien*, prenant à partie un prédicateur en particulier, qu'on ne nomme pas, mais qu'on désigne clairement à toute une population ; écrit où percent la mauvaise humeur, l'esprit de dénigrement, l'injustice et le mépris ; un tel écrit, publié dans une revue ultra-mondaine comme le *Journal de François*, ne saurait être qualifié trop sévèrement. C'est une impertinence pernicieuse et nuisible au suprême degré, qui ne peut avoir qu'un résultat pratique : développer grandement la malheureuse tendance, qui existe chez trop de fidèles, à chercher dans la prédication matière à critique plutôt que matière à édification.

Cet écrit est extrêmement nuisible pour une autre raison.

*Un Paroissien* veut créer l'impression chez ses lecteurs que le genre de prédication de Mgr Rozier et du Père Delor est le seul qui soit digne de la chaire chrétienne.

" Notre religion est une religion de joie : il ne faut donc pas en faire un épouvantail ou une chose sombre et repoussante. N'est-elle pas, au contraire, douce et consolante ? " dit *Un Paroissien*. " C'est dans ce sens large et vraiment chrétien, ajoute-t-il, qu'on vous a prêchés ", à Montréal.

Puis vient ce soupir déjà signalé : " Les choses, hélas ! ne se sont pas passées de cette façon chez nous ", à Québec.

" Certains prédicateurs, continue-t-il, au lieu de chercher à nous faire aimer Dieu à cause de sa bonté infinie, s'efforcent de nous la faire craindre à cause des tourments épouvantables qu'il a préparés. On parle de préférence de l'enfer au lieu du paradis ".

Et dans le passage de son écrit où il condamne, en bloc, comme pitoyable, " la prédication dans notre pays ", il dit, que nos prédicateurs, " parlant sans préparation et sans avoir étudié... se rabattent sur des lieux communs, sur l'enfer surtout. On nous le décrit sous les formes les plus fantastiques, les plus invraisemblables. Ne vaudrait-il pas mieux nous parler des vérités sublimes de la religion, etc ? "

Il ressort donc clairement de tout ce verbiage, que dans la pensée d'*Un Paroissien*, nos prédicateurs canadiens ont grandement tort de parler de la justice de Dieu ; ils devraient imiter Mgr Rozier et le Père Delor et ne nous entretenir que " des beautés de l'Écriture sainte " et des " belles choses " de la religion !

Or tout cela est extrêmement nuisible, nous le répétons.

Sans doute, dans un sens très vrai, la religion chrétienne est une religion de joie : *gaudete in Domino*, disait saint Paul, *iterum dico vobis, gaudete*.

D'un autre côté, le Christ a dit : *Vae vobis qui ridetis nunc, quia flebitis*. Malheur à vous qui riez maintenant, car vous pleurerez. Est-ce qu'il y a contradiction entre cette parole du Christ, et le *réjouissez-vous dans le Seigneur* de l'Apôtre ? Nullement. Il y a seulement une sainte joie et une joie mauvaise ; et il faut savoir distinguer entre les deux.

La bonté de Dieu envers les hommes est tellement grande, l'amour du Christ pour nous est tellement immense—poussé qu'il l'a été jusqu'à la folie de la Croix—que la seule pensée de cette bonté et de cet amour devrait suffire à convertir le genre humain tout entier. Et aux âmes d'élite elle suffit. Mais qui dit élite dit petit nombre. Malheureusement, à la grande majorité des âmes, même chrétiennes, plongées dans les plaisirs et les soucis de cette vie, il faut parler, pour les émouvoir, non seulement de la bonté et de l'amour de Dieu, mais aussi de Sa justice.

L'amour de Dieu est sans doute toute la sagesse, mais la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

Souvent, pour faire entrer les gens dans la voie de la sagesse, il faut commencer par le commencement.

C'est pourquoi, sans négliger de prêcher l'amour de Dieu—ce que nos prédicateurs canadiens ne font certainement pas, bien qu'*Un Paroissien* l'insinue perfidement—il faut aussi parler de la justice de Dieu.

Du reste, dans la prédication, comme en toute chose, il faut imiter Notre Seigneur Jésus-Christ, notre modèle en même temps que notre Sauveur.

Or il suffit d'ouvrir les Évangiles pour se convaincre que si Notre Seigneur a beaucoup parlé de la bonté et de l'amour de Dieu pour les hommes, il a également insisté fortement, et à maintes reprises, sur la justice divine.

Plusieurs de ses paraboles, ou sermons, ont pour unique objet d'enseigner la réalité de l'enfer, l'horreur de ses tourments et la facilité avec laquelle on peut tomber dans ce lieu terriblement commun.

Jamais aucun prédicateur canadien n'a prononcé un sermon aussi terrifiant que la parabole des dix vierges, parabole que l'Église propose souvent à notre méditation.

Sur les dix vierges, cinq étaient folles. Celles-ci n'étaient pas de grandes pécheresses, ni des infidèles ; au contraire, elles faisaient profession de vouloir suivre le Seigneur. Et, cependant, elles ont trouvé la porte fermée et ont entendu le Seigneur leur dire : *Je ne vous connais point*.

Or, c'est là la damnation éternelle, l'enfer !

Et qu'avaient fait ces cinq vierges folles pour tomber en enfer ? Leurs lampes manquaient d'huile ; c'est-à-dire, d'après tous les commentateurs, qu'elles avaient négligé les bonnes œuvres, que leur foi était inactive, et par conséquent inefficace pour le salut. Elles avaient passé leur vie dans les frivolités, dans les plaisirs, dans les mondantés. Elles dansaient, probablement, et si le jeu de cartes avait été inventé dans ce temps-là, elles auraient, sans doute, joué aux cartes avec rage !

*Un Paroissien* ne connaît-il personne dans son entourage qui pourrait mériter avec profit cette parabole de Notre Seigneur qui n'est pas précisément un sermon de joie ?

Et la parabole du mauvais riche, n'est-ce pas encore un sermon sur l'enfer ?

Qu'avait-il fait, ce Dives ? Ou no dit pas qu'il fut assassin, ni voleur. Ses biens ne paraissent pas avoir été mal acquis. Il vivait dans le luxe, et

négligeait les pauvres ; et pour cela il fut enseveli dans l'enfer.

Est-ce là un sujet qui manque d'actualité, en ce vingtième siècle, et dans notre cher Canada ?

En voilà assez, croyons-nous, pour convaincre nos lecteurs qu'il est souverainement nuisible de représenter la vérité de la justice de Dieu comme indigne de la chaire chrétienne.

Enfin, cet écrit d'*Un Paroissien* est gravement injuste.

Nous l'avons dit : sans le nommer, il désigne clairement, à toute la population de Québec, un prédicateur canadien bien connu et fort estimé que deux de nos curés ont jugé à propos d'inviter à prêcher pendant la dernière saison quadragesimale. Et il insinue clairement que ce prédicateur est indigne de monter en chaire !

Que le langage de ce prédicateur n'ait pas plu à tout le monde, c'est possible ; mais *Un Paroissien* exagère, à plaisir, la dureté de ses expressions. Il lui prête même un mot très vulgaire que, nous le tenons de personnes dignes de foi, il n'a jamais employé.

Du reste, ce n'est pas seulement de la forme qu'il faut s'occuper, pour être juste. Il faut tenir compte surtout du fond. Or ce prédicateur, sur un ton un peu rude peut-être, a dit des choses qu'il importait grandement de dire. Et c'est précisément parce qu'il a mis le doigt sur des plaies vives qu'on crie tant en certains milieux.

Il a parlé des danses, du théâtre et des jeux de cartes. *Inde ira !*

Or il est notoire, quoi qu'en dise *Un Paroissien*, que dans notre bonne ville de Québec on n'observe pas, généralement, les règles de la plus élémentaire prudence chrétienne dans les bals.

Nos lecteurs connaissent la traduction fantaisiste qu'un homme d'esprit a donnée aux lettres R. S. V. P. qu'on lit sur les cartes d'invitation : *Rendez-vous sans vos parents*. Eh bien ! cette traduction fantaisiste est devenue une réalité, à Québec. Aujourd'hui, les jeunes gens et les jeunes filles vont aux bals sans être accompagnés de leurs parents ; et l'on prétend sauvegarder les convenances en ayant recours à quelques chaperons ! Et après le bal, à deux, à trois, à quatre heures du matin, une jeune fille ne se fait pas scrupule de revenir seule à la maison paternelle avec un jeune garçon !

Nous ne sommes pas un gallicisant, comme *Un Paroissien*, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'en France, dans la bonne société, une jeune fille qui ferait chose pareille serait à jamais déshonorée.

On nous dit que le prédicateur en question n'a fait que glisser sur ce sujet, tandis qu'il aurait pu tonner, avec raison, contre un tel abus.

Quant à nos pièces de théâtre, il est également notoire qu'elles sont détestables, généralement parlant ; les unes sont positivement immorales et grivoises ; les autres, d'une vulgarité telle que les âmes qui s'y délectent se dépravent, nécessairement.

Reste enfin la question du jeu de cartes dont la prédication n'aurait pas dû parler, selon *Un Paroissien*.

Certes, le jeu de cartes, même le jeu intéressé, n'est pas un mal en soi ; et le prédicateur n'a pas dû dire le contraire. Mais il est connu de tout Québec que, dans ce qu'on appelle la haute société, le jeu de cartes intéressé, très fortement intéressé, est devenu une plaie sociale et domestique. Beaucoup de dames et de jeunes filles s'y livrent avec frénésie, exposant au jeu des sommes qu'elles n'ont pas le droit de risquer. C'est du vrai *gambling* ! Aussi, depuis longtemps, des hommes sensés souhaitaient-ils vivement que cet abus fût dénoncé en chaire. Voilà que c'est fait, et c'est bien !

Mais il faut finir ! Du reste, n'avons nous pas prouvé, au-delà de tout doute,

que l'écrit d'*Un Paroissien* est, comme nous l'avons dit en commençant, anti-patriotique, nuisible et injuste ?

J.-P. TARDIVEL.

## Nos grands journaux !

Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos grands journaux—grands par leur format et le nombre de leurs pages—pour se convaincre du triste état de la presse en cette catholique Province de Québec.

En fait de goût, d'esprit, de tendances et de connaissances religieuses, tous se valent, ou à peu près.

"C'est vraiment, nous écrit un concitoyen qui n'est pas le premier venu, un catholique fervent qui, à une longue expérience et à une rare connaissance des hommes et des choses en ce pays, unit l'habitude de mesurer et de peser ses expressions—c'est vraiment un malheur incalculable et un sujet de honte pour nous, catholiques, qu'ici même, à Montréal, ville qui, avec ses faubourgs et sa banlieue, compte 300,000 (trois cent mille) catholiques, nous soyons restés depuis tant d'années déjà sans un seul journal quotidien franchement catholique pour prendre en mains nos intérêts religieux et nous défendre ; tandis que les ennemis de l'Église, partisans de l'hérésie, des sociétés secrètes ou d'un libéralisme allant parfois jusqu'au radicalisme sectaire, ont plus d'une demi-douzaine de feuilles à leur service.

"Ne dirait-on pas que jamais les Papes n'ont encore recommandé la presse catholique ?

"Et ne pensez point, mon bien cher ami, que j'exagère ici le moins du monde.

"Vous savez du reste, et tout le monde sait comme moi, que, à Montréal, il se publie actuellement 8 (huit) journaux quotidiens : 4 protestants, le *Star*, la *Gazette*, le *Witness* et le *Herald*, en langue anglaise ; et 4, en français, qui se disent catholiques, savoir : la *Patrie*, la *Presse*, le *Journal* et le *Canada*.

"Ce dernier, digne organe du parti libéral Laurier, est dirigé par le notoire Godfroy Langlois, organisateur de la Ligue de l'Enseignement de Montréal, laquelle a été mystérieusement affiliée à la Ligue maçonnique de France ; et il ne manque aucune occasion de laisser percer discrètement l'esprit de son directeur.

"Pour les trois autres, le *Journal*, la *Patrie*, la *Presse*, on ne peut certainement pas dire qu'ils vaillent beaucoup mieux : d'aucuns prétendent même, et non sans une apparence de raison, je l'avoue, que ces trois dernières feuilles, surtout la *Presse*, font plus de mal que le *Canada*, plus de mal même que le journal radical ouvertement impie et sectaire (les *Débats*) qui disparaissait naguère sous le coup d'une condamnation bien méritée de la part de l'autorité ecclésiastique ; car, disent-ils, ces feuilles, la *Presse* principalement, sont beaucoup plus répandues, beaucoup plus lues, à la ville et à la campagne ; et aucun homme raisonnable qui ouvre tant soit peu les yeux n'osera contester leur influence démoralisatrice sur la masse des lecteurs.

"Sans parler des nouvelles à sensation dont elles remplissent leurs colonnes, ni des illustrations grotesques et des chinoïseries qu'elles étalent sous les yeux du public, ni des sentiments bas et du langage poissard qui distinguent trop souvent leurs correspondants, leurs reporters ou leurs héros, le seul fait de continuer ouvertement, malgré les avertissements réitérés de l'autorité ecclésiastique, à annoncer les théâtres, (1) à en publier des comptes rendus alléchants et même parfois à faire force réclames en faveur de leurs plus mauvais drames, devrait suffire à les faire proscrire et exclure du foyer et de la société comme une peste et une source de corruption.

"Que peut-on espérer ? ou plutôt que ne doit-on pas redouter, pour l'avenir, de générations ainsi formées, d'un peuple, d'une jeunesse habitués à voir l'autorité la plus sainte méprisée de la sorte ?

Nous pouvons ajouter qu'à Québec la presse quotidienne française, n'ayant pas autant d'espace à remplir que les grands quotidiens de Montréal, ne se livre pas au reportage sur une aussi vaste échelle. Elle n'est pas outillée, non plus, pour illustrer les sottises d'un Timothée ou les aventures d'un bouhonne Ladébauche. Mais on est

(1) Voir, par exemple, la *Presse*, en date du 23 avril, page 16, où l'on annonce une pièce de Richépin ; la *Patrie* du 16 avril, page 16 ; et le *Journal*, 23 avril. Le *Journal* annonce jusqu'au théâtre Royal, dénoncé par l'un des records de Montréal comme "un foyer de corruption"—Voir la *Vérité*, 1er mars, page 5.

en droit de lui reprocher, d'abord, d'être essentiellement partisane et de donner, par là, au peuple une éducation politique radicalement fautive ; d'avoir popularisé parmi nous la brutale boxe, avec le résultat que tout le monde connaît ; enfin d'avoir publié, depuis des mois, des réclames stupides en faveur du théâtre appelé l'*Auditorium*. Depuis l'ouverture de ce théâtre, l'été dernier, il ne s'y est guère représenté que des pièces d'un goût détestable. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les affiches et de lire les comptes rendus des journaux. Toute question de moralité à part, ce théâtre est de nature à dénationaliser notre jeunesse, à l'américaniser, dans le sens le plus mauvais du mot. Nos journalistes de Québec ne semblent pas même être capables de comprendre le mal que fait ce théâtre américain vulgaire, au point de vue national et littéraire.

En résumé, nous avons une triste presse quotidienne de langue française, tant à Québec qu'à Montréal.

## L'EXCUSE BANALE

Nous lisons la note suivante dans le *Canada*, de Montréal, en date du 22 avril :

"Nous avons publié, hier, une chronique de Guy de Maupassant, qui a échappé au contrôle de la direction du *Canada* et que nous nous empressons de répudier de la façon la plus catégorique.

"Nos lecteurs comprendront que dans le travail fébrile et toujours hâtif des grandes publications quotidiennes, il est quelquefois difficile à la rédaction d'avoir l'œil sur tout ce qui doit entrer dans le journal."

Voilà l'excuse banale. Elle est ridicule.

Le directeur du *Canada* avoue qu'il ne peut pas ou qu'il ne sait pas contrôler ses subalternes. Mais, il y a quelqu'un qui a fourni cette chronique de Guy de Maupassant au typographe. Cette personne doit appartenir à la rédaction du *Canada*. Et cet individu, est-ce un ignorant ou un malfaiteur littéraire ? D'ailleurs, quel que soit le plumassier qui cherche à écarter la prose empoisonnée du triste romancier ci-dessus nommé dans la gazette de M. Langlois, ce dernier est seul responsable devant Dieu et devant les hommes de tout ce qui se publie dans le journal dont il est le directeur responsable.

Ce n'est pas cette "répudiation catégorique" de M. Langlois qui pourra détruire le mal fait dans l'âme de plus d'un abonné du *Canada* par la lecture de cette malsaine chronique !

Un directeur de journal à la hauteur de sa tâche s'arrange de façon à ce que de telles pages ne puissent pas se glisser dans les colonnes de la feuille qu'il dirige. Passe pour un fait divers, un bout de dépêche, une phrase dans un compte rendu, etc, qui échappent au contrôle du directeur. Mais toute une chronique, et de Guy de Maupassant, connu pour être un auteur abominable, cela ne passe pas !

## REMIS

Notre réplique à la réponse de M. Bourassa, à propos de nationalisme, est encore forcément remise au prochain numéro.

## A PROPOS DE PAPIER

Par suite d'un malentendu, nous avons été forcés à imprimer ce numéro sur du papier mince. Nous espérons que ce contretemps ne se répétera pas.

## Allons plutôt surement que vite

La *Presse*, de Montréal, numéro du 22 mars, a publié un singulier article de rédaction sous le titre : *Le salut de la province de Québec*.

D'après notre confrère, dont l'indépendance nous semble fortement teintée de zèle ministériel, le salut de la province de Québec, ce serait le nouveau chemin de fer transcontinental que le gouvernement fédéral se propose de construire ou de faire construire.

Citons quelques extraits de cet écrit :

“ Parlant des développements prodigieux dont les territoires du Nord-Ouest nous offrent le spectacle, un confrère anglais du soir, le *Witness*, pose la question philosophique : “ Que deviendront les vieilles provinces en face des nouvelles, plus grandes et plus fortes ? ”

“ En effet, au taux de 100,000 émigrants par année, avec une proportion toujours croissante, il y aura dans vingt ans huit à dix millions d'âmes dans le Nord-Ouest, quand les vieilles provinces n'en auront pas six millions, du train que nous allons.

“ En ce qui concerne la province de Québec, cet état de choses est facile à comprendre. Nous nous sentons déjà à l'étroit entre les frontières américaines et la barrière des Laurentides. Il suffit de suivre la clameur qui se fait autour des obstacles mis à la colonisation pour comprendre que les nouvelles bonnes terres sont rares. S'il nous restait beaucoup d'espace disponible, chacun y trouverait facilement son gîte. Il y a toujours eu des marchands de bois et des limites vendues ; mais, alors, on nageait dans les immensités colonisables et les plaintes étaient inconnues. Mais depuis que les condes se touchent, on sent le voisinage gênant de l'exploitant.

“ Il nous faut à tout prix étendre nos moyens d'expansion. Notre superficie de terre est de 215,000,000 d'acres ; nous n'en avons pas le quart de ce côté-ci des Laurentides en exploitation. Non seulement le temps est arrivé d'aller chercher notre part d'héritage par delà ce terrible et malencontreux obstacle ; mais ce temps presse, menace, s'impose. ”

Plaçons-nous au point de vue des intérêts de la province de Québec et des Canadiens français. Les Anglo-canadiens des autres vieilles provinces sont bien capables de se défendre sans notre concours.

D'après la *Presse*, il faut, pour maintenir l'équilibre entre les vieilles provinces et les nouvelles qui sont en voie de formation dans le Nord-Ouest, augmenter rapidement, par l'immigration, la population des premières ; et cette augmentation rapide ne peut s'obtenir que par le deuxième transcontinental ouvrant à la colonisation les parties encore inexplorées et presque inconnues des vieilles provinces, Ontario et Québec, principalement.

Mais d'où viendront ces flots d'immigration que le confrère veut voir se répandre, subitement, dans le nord de notre province ?

S'ils viennent, ce sera, nécessairement, des mêmes pays d'Europe qui fournissent actuellement les 100,000 immigrants qui, chaque année, vont se fixer au Nord-Ouest.

Et alors, nous aurons, par delà les Laurentides, en supposant que l'on y trouve réellement de grandes étendues de terre colonisable, une population hétérogène, n'ayant point nos mœurs, nos traditions, nos aspirations ; profes-

sant peut être d'autres croyances religieuses, et ne parlant assurément pas notre belle langue française.

Car les peuples catholiques de langue française de l'Europe n'émigrent guère de notre côté ; et fussent-ils disposés à le faire, nos bons amis d'Ottawa, qui ne veulent pas que l'élément catholique et français du Canada se fortifie outre mesure, trouveraient bien le moyen de les décourager.

Si l'extrême nord de notre province se peuplait rapidement, grâce à la construction du nouveau chemin de fer, comme le prétend et le désire la *Presse*, ce serait d'une population plutôt hostile que sympathique aux Canadiens français. Et cette population, nous ne saurions nous l'assimiler. Elle se tournerait contre nous, comme les nouveaux arrivés se sont tournés contre les anciens habitants la langue française du Manitoba et du Nord-Ouest.

Et où serait alors le fameux équilibre que la *Presse* veut maintenir ?

L'équilibre purement numérique entre la vieille province de Québec et les nouvelles provinces de l'Ouest serait peut-être plus ou moins maintenu. Mais l'équilibre essentiel, le seul qui nous importe, l'équilibre entre l'élément catholique et canadien-français et les autres éléments hostiles, où serait-il ? Loin d'être maintenu, il serait à tout jamais détruit !

Dans la colonisation de la province de Québec, il faut aller sûrement plutôt que vite.

C'est avec les nôtres, surtout, qu'il faut coloniser, afin de maintenir l'homogénéité de notre population.

Qu'on fasse venir quelques éléments de l'étranger, très bien ; mais que ce soient toujours des éléments choisis, triés sur le volet, facilement assimilables par les nôtres.

C'est vraiment un enfantillage de prétendre avec la *Presse*, que “ nous nous sentons déjà à l'étroit entre les frontières américaines et la barrière des Laurentides ”. Nous avons encore, pour ainsi dire sous la main, tout à fait à notre portée, de vastes espaces à coloniser : au nord et au nord-ouest de Montréal, dans la Gaspésie, dans la vallée de la Matapédia, dans la vallée des Squateks, dans la région du Lac Saint-Jean, etc.

Dans la partie actuellement accessible de la province, il y a de la place pour de nombreuses paroisses nouvelles. Tout ce qu'il nous faut, c'est un système de colonisation raisonné et raisonnable qui retienne nos jeunes gens sur le sol natal, qui fasse disparaître les abus maintes fois signalés à l'attention de nos gouvernants, qui mette le vrai colon à l'abri des vexations dont il est trop souvent la victime.

Et si, tout en poussant vigoureusement et intelligemment l'œuvre de la colonisation, nous travaillions, en même temps, et avec non moins de vigueur et d'intelligence, à l'amélioration de nos méthodes agricoles et au développement de nos industries agricoles, nous verrions la partie déjà défrichée de notre province soutenir une population beaucoup plus forte que celle qu'elle nourrit actuellement.

Défrichement et mise en valeur des terres incultes déjà à notre portée ; amélioration de la culture des terres

actuellement défrichées, voilà où se trouve vraiment le salut de notre province. Il n'est pas dans la construction du Grand-Tronc-Pacifique.

Au point de vue des intérêts canadiens-français, la construction de quelques voies ferrées de pénétration, le prolongement, au fur à mesure que le besoin s'en fera sentir, de certains chemins de fer locaux, vaudraient infiniment mieux que la réalisation de ce projet de grand transcontinental qui éblouit tant notre confrère de la *Presse*.

## UN COMBLE

Dernièrement, on pouvait lire dans le *Temps*, journal publié à Ottawa, la petite note suivante :

“ M. Rodolphe Girard, directeur du *Temps*, vient de recevoir une lettre de M. Lingard, chef du Secrétariat perpétuel de l'Académie Française, lui apprenant que son dernier ouvrage intitulé *Marie Calumet* était inscrit pour prendre part au concours Montyon pour l'année 1905. ”

Voilà certainement une nouvelle qui n'est pas banale et qui surprendra bien des bonnes gens.

*Marie Calumet*, l'œuvre de M. Girard, n'a guère causé d'enthousiasme au Canada !

Plusieurs journaux de notre province et la *Semaine Religieuse*, de Montréal, en particulier, ont bel et bien flétri ce livre et ont, par d'énergiques protestations, vengé, non seulement la littérature canadienne, mais aussi la morale et l'esthétique. Des grands quotidiens, des journaux voués pourtant à toutes les besognes, se sont vus pour ainsi dire obligés de désavouer une pareille publication.

La nouvelle qui nous vient d'Ottawa est à coup sûr une grosse surprise pour tous ceux qui s'intéressent à la littérature.

Un certain nombre d'ouvrages canadiens ont été récompensés avec droit par l'Académie française.

Tout récemment, l'*Oublié*, de Laure Conan, une belle et émouvante page de notre histoire, recevait des honneurs mérités de la part des Académiciens. Nous n'avons eu qu'à applaudir le couronnement de cette œuvre saine.

Mais maintenant, s'il prend fantaisie à l'Académie de faire honneur au livre de M. Girard, on peut comprendre quelle grave insulte elle fera à notre littérature canadienne et quelle boue elle lancera à la face de nos écrivains de valeur qui ont déjà été honorés par elle.

Si *Marie Calumet* obtient un prix au concours Montyon, l'Académie pourrait certainement s'attendre dans l'avenir à recevoir plus d'un refus de la part de nos meilleurs littérateurs, de ceux qui représentent ici le type de l'écrivain catholique et canadien.

On ne se moque pas en vain d'un peuple qui a conscience de ce qui est bon et beau ! Le seul fait d'inscrire au concours Montyon le livre de Rodolphe Girard appelle une vive protestation.

Ce que nous voudrions surtout c'est qu'on sache bien là-bas, que *Marie Calumet* est une œuvre indigne de faire partie de notre littérature canadienne et qu'elle a été reçue avec dégoût.

Que ce livre reçoive un prix comme spécimen de littérature grossière et dangereuse, nous n'avons rien à y voir ; mais nous protesterons vigoureusement si l'Académie en vient à honorer dans *Marie Calumet* un fruit de notre littérature nationale.

Un dernier mot pour montrer l'ironie du sort dans cette affaire. Nous trouvons quelque part que le baron de Montyon, mort en 1820, légua 3 millions de francs aux hospices, et fonda des prix de vertu que l'Académie française décerne chaque année.

*Marie Calumet*, en voilà une œuvre pour gagner un prix de vertu !

A coup sûr, Montyon, le philanthrope français, est bien sur le point de se dresser dans son tombeau.

PAUL TARDIVEL.

## UN NOUVEAU LIVRE

### “ Le drapeau national des Canadiens français ”

Sous ce titre, le comité du drapeau (1) vient de publier un très beau volume de plus de trois cents pages sur l'intéressante question du drapeau national. Les documents abondent dans cet ouvrage tiré à plusieurs milliers d'exemplaire. Le problème qui occupe le nationalisme canadien français depuis un an y est étudié avec soin et résolu d'une façon victorieuse. Citons les lignes suivantes de la *Préface* :

“ C'est avec une ferme et douce confiance que nous dédions ces pages à tous les Canadiens français, tant du Canada que des Etats-Unis.

“ Ils y verront nettement exposés, dans les deux premières parties, les motifs sur lesquels s'appuie notre choix. Dans une troisième, ils trouveront des réponses claires et précises aux principales objections courantes. Les deux dernières parties de l'ouvrage leur rediront, non sans éloquence, la fortune du nouveau drapeau.

“ Motifs, réfutation et faits, telle est comme la trilogie de ce livre. Il a presque suffi, pour la composer, de réunir en faisceaux et de coordonner les divers écrits déjà parus sur la question, ainsi que les adhésions et les renseignements recueillis de tous côtés.

“ Notre prétention littéraire se réduit donc à faire mieux connaître notre projet, tant nous sommes persuadés qu'il a tout à gagner à être mieux connu des esprits droits et bien pensants. Nous souhaitons vivement qu'il le soit en tous lieux pour l'honneur et le salut de notre race. C'est notre dessein, notre unique ambition.

“ Nous caressons l'espoir, en présentant cette brochure à nos compatriotes, qu'elle sera accueillie avec intérêt et faveur, et lue avec l'attention et l'impartialité que mérite un sujet de cette importance. ”

Dans une lettre adressée par le président du comité, M. T. Verrel, à S. G. Mgr. L. N. Bégin, il est dit :

“ Dans sa dernière réunion, le Comité a décidé de publier une brochure de propagande, destinée à faire voir cette question de drapeau sous son véritable jour et à y intéresser de plus en plus les Canadiens français où qu'ils soient sur le globe.

“ Jusqu'à présent, nous n'avons pas voulu solliciter et nous ne sollicitons pas

(1) Celui de Québec.

encore l'intervention officielle de Nos Seigneurs les Evêques en faveur du drapeau en question, et cela afin de laisser le peuple aller de lui-même au Sacré-Cœur et garder ainsi à ce beau mouvement tout le mérite de la spontanéité.

"Mais, d'un autre côté, nous ne voudrions pas paraître faire une si belle croisade à l'insu de notre Ordinaire, et sans au moins son approbation.

"Nous venons donc demander à Votre Grandeur qu'Elle daigne nous dire que nous avons bien compris ses paroles et que nous lui causerions une grande joie en hâtant le jour où nos compatriotes canadiens-français se donneront un étendard national portant l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus.

"Ce sera un puissant encouragement pour le Comité et tous ceux—et ils sont nombreux—qui marchent à sa suite."

S. G. Mgr l'archevêque de Québec répondit trois jours après :

"ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, le 21 décembre 1903.

Monsieur T. VERRET,

Président du Comité du drapeau national.

Monsieur le Président,

J'ai lu avec satisfaction votre lettre du 18 courant. Vous m'y avez donné la preuve que, lorsque j'adresse une lettre pastorale à mes diocésains, je ne prêche pas dans le désert. J'espère qu'il en sera toujours ainsi.

Vous travaillez avec zèle à étendre dans notre pays le règne du Sacré-Cœur. Je me flatte que tous les membres de votre Comité seront toujours, par leurs paroles comme par leurs exemples, de puissants auxiliaires pour leur archevêque.

Au cours de la dernière visite pastorale, j'ai constaté avec bonheur que le drapeau du Sacré-Cœur était arboré dans bon nombre de paroisses, sur les églises, sur les presbytères, sur les demeures de nos braves citoyens, dans les chemins par où je devais passer. Ai-je besoin de vous dire que cette manifestation de la dévotion de notre peuple au divin Cœur de Jésus m'a fait grand plaisir.

Tout cela s'est fait sans aucune réclame, sans bruit, avec une admirable spontanéité : on était heureux, on était fier de donner ce témoignage public d'amour au Cœur adorable de Notre Seigneur ; on croyait être ainsi dans les vues de Sa Sainteté Léon XIII, qui, par son Encyclique *Annum sacrum*, a voulu que le genre humain fût consacré au Sacré-Cœur de Jésus.

Ces manifestations extérieures de foi et de confiance ne peuvent, avec le temps, qu'augmenter en nombre et en intensité ; elles seront bientôt distinctives de tout notre peuple canadien français, et contribueront à réaliser doucement et paisiblement vos vœux les plus chers.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en N.S.

(Signé) † L. N., Arch. de Québec."

Cette lettre de Mgr l'archevêque de Québec, ajoutée à celles de NN. SS. les archevêques et évêques de Saint-Boniface, de Chicoutimi et des Trois-Rivières, a été accueillie avec un vif bonheur par les nombreux amis de Carillon-Sacré-Cœur.

Nous donnons ici intégralement la table des matières, afin que nos lecteurs puissent juger immédiatement de la valeur du livre et des progrès

réellement étonnants que l'idée d'un drapeau national, armorié du Sacré-Cœur de Jésus, a fait parmi les Canadiens français depuis douze mois :

Lettre du Président à Mgr Bégin et réponse de Sa Grandeur ; — Préface.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### Notre drapeau national

Chapitre I. — Pourquoi un drapeau national ? Chapitre II. — Pourquoi Carillon ? Chapitre III. — Pourquoi pas la croix blanche ? Chapitre IV. — Pourquoi les feuilles d'érable ? Chapitre V. — Pourquoi le Sacré-Cœur ? Chapitre VI. — Pourquoi le Sacré-Cœur ?

#### DEUXIÈME PARTIE

##### Pourquoi l'emblème du Sacré-Cœur ?

Chapitre I. — Prédilection du Cœur de Jésus pour le peuple canadien-français. Chapitre II. — Le culte du Sacré-Cœur, l'une de nos traditions nationales. Chapitre III. — Nous voulons le règne social du Sacré-Cœur. Chapitre IV. — Nécessité du règne social du Sacré-Cœur. Chapitre V. — Bienfaits du règne social du Sacré-Cœur. Chapitre VI. — Un désir formel de Notre Seigneur. Chapitre VII. — Faits historiques confirmant la réalité de ce désir. Chapitre VIII. — L'examen du texte de la révélation montre tout le dessein du Sauveur. Chapitre IX. — Comment la révélation de 1689 concerne les Canadiens français. X. — Opportunité de l'hommage national au Sacré-Cœur. XI. — Une Lettre de Pie X.

#### TROISIÈME PARTIE

##### Objections et Réponses

1ère—A quoi bon un emblème religieux, et spécialement le Sacré-Cœur, sur le drapeau des Canadiens français ? 2e — Est-il permis de représenter le Cœur de Jésus isolé et sans le reste du corps ? 3e—Apposer le Sacré-Cœur sur le drapeau national, ce serait l'exposer à des usages peu dignes, même à des insultes et à des profanations. 4e—De quel œil le Saint-Siège voit-il les efforts que fait un peuple pour mettre l'emblème du Sacré-Cœur sur son drapeau national ? 5e — Mettre ou non l'emblème du Sacré-Cœur sur le drapeau national, c'est une question qui doit être laissée au jugement de Nos Seigneurs les Evêques ; 6e—Un drapeau canadien-français, surtout s'il porte le Sacré-Cœur, offenserait les Anglais. 7e—Les Canadiens français possèdent déjà un drapeau national, le tricolore. Pourquoi ne le garderaient-ils pas ? 8e — Le temps n'est pas opportun : vous allez trop vite, il faut attendre pour arborer un drapeau national portant l'emblème du Sacré-Cœur. 9e—Un drapeau national orné de l'image du Sacré-Cœur servirait seulement à mettre la division parmi les Canadiens français. 10e—Le drapeau proposé est trop compliqué et difficile à confectionner. 11e—Un projet de drapeau national ne sera jamais adopté. 12e—En tout cas, il ne convient pas d'appeler le nouveau drapeau "Carillon-Sacré-Cœur".

#### QUATRIÈME PARTIE

##### Adhésions reçues (avant février 1904)

Préambule.—Chapitre I.—Evêques, prêtres et laïques. Chapitre II. — Les Séminaires, Collèges et Académies. Chapitre III. — Le Congrès de la Jeunesse. Chapitre IV. — Paroisses, Sociétés Saint-Jean Baptiste et diverses associations. Chapitre V. — Journaux et Revues (du Canada et de l'étranger).

#### CINQUIÈME PARTIE

##### Le drapeau est arboré

Chapitre I. — Dans la province de Québec. Chapitre II. — Dans la pro-

vince d'Ontario. Chapitre III.—Dans la province de Manitoba. Chapitre IV.—Dans la Saskatchewan et au Yukon. Chapitre V. — Dans les centres canadiens des Etats-Unis.

#### APPENDICE

A.—Précis de la bataille de Carillon. B.—I. Notes historiques sur le drapeau de Carillon. — II. Le drapeau de Carillon, par Octave Crémazie. C.—Lettre pastorale de Mgr L.-N. Bégin proclamant l'Encyclique *Annum Sacrum*, de S. S. Léon XIII sur la consécration du genre humain au sacré Cœur de Jésus.—D. I. Le Canada et le Sacré-Cœur (poésie). — II. Mon drapeau (poésie). — III. Le chant du drapeau (poésie).

Le drapeau National des Canadiens français est en vente chez tous les libraires et à l'école normale Laval, Québec, où l'on peut se le procurer en s'adressant à M. W. Bussière. Prix : \$12.00 le cent exemplaires, pour les maisons d'éducation et les écoles primaires ; \$15.00 le cent pour le reste du public ; \$2.40 la douzaine ; 25 cts l'unité. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

Les prix absolument populaires auxquels se vend ce volume de plus de trois cents pages, bien imprimé sur beau papier, avec, sur la couverture, une superbe vignette en couleurs du drapeau, artistement exécutée, proclament hautement que le comité de Québec n'a voulu qu'une chose : faire une œuvre de propagande. Toute idée de spéculation a été nécessairement écartée de ses calculs. C'est donc, selon nous, un véritable devoir pour tous les patriotes canadiens-français, amis de la cause du drapeau national, de travailler, chacun suivant ses moyens, à aider le comité à répandre ce livre le plus promptement et le plus largement possible.

Les lecteurs de la *Vérité* qui, nous pouvons le dire avec orgueil, ont été les premiers à acclamer le projet d'un drapeau national des Canadiens français, orné de l'image du Sacré-Cœur, ne manqueront pas à ce devoir, nous en sommes convaincu.

En terminant, nous voulons féliciter chaleureusement le comité de Québec du travail vraiment remarquable qu'il vient d'accomplir. Nous pouvons le faire sans nous féliciter nous-même ; car, quoique membre du comité, le directeur de la *Vérité*, à son grand regret, n'a guère pu, surtout en ces derniers temps, prendre part aux travaux des amis du drapeau.

Le sous-comité particulièrement chargé de la rédaction de ce livre mérite surtout la reconnaissance des patriotes amis de la cause du drapeau. Il a fait, au prix de grands travaux et en relativement peu de temps, un livre vraiment beau et bon, complet, rédigé avec soin, parfaitement agencé, à la portée de toutes les intelligences, facile à lire, convaincant, enthousiaste, et, en même temps, sobre, et sans un mot qui puisse froisser les susceptibilités de qui que ce soit. C'est une œuvre de grand mérite. Elle ne peut manquer, si les amis de la cause répondent tant soit peu généreusement aux intentions du comité, de faire faire un pas immense, un pas décisif à la

réalisation du beau projet de doter le peuple canadien-français d'un drapeau national digne de lui.

#### PAPETERIE DU DRAPEAU

Un excellent moyen de propagande, c'est de faire usage de papeterie ornée d'une vignette du drapeau. Sur la couverture du livre du Comité on lit l'annonce suivante : "En vente chez tous les libraires, et chez M. Wilfrid Bussière, Ecole normale Laval, Québec. Cartes postales privées, avec vignette du drapeau en couleurs ; cartes de luxe pour être mises sous enveloppe, format 4 & 5, avec même vignette ; L'unité, \$0.01 ; les 20, \$0.15 ; le cent, \$0.75 ; le mille \$6.00 ; les cinq mille, \$27.00. Jolis écussons du drapeau (en couleurs), pour servir d'en têtes aux lettres ou de cachets aux enveloppes : les cinq, 1c ; le cent 15cts ; le mille, \$1.00."

#### OÙ PEUT ON SE PROCURER DES DRAPEAUX ?

Les amis de la cause se demanderont, naturellement : Où pouvons-nous nous procurer des drapeaux, et à quel prix ?

Le livre du Comité de Québec qui, nous l'avons dit, est complet, répond à cette double question par l'annonce suivante :

#### DRAPEAUX EN ÉTAMINE

Syndicat de Québec, 225, rue Saint-Joseph.

6 pieds, \$4.00 ; 9 pieds, \$7.00 ; 12 pieds, \$10.00 ; 15 pieds, \$13.00.

Maison R. Beullac, Montréal, 1620 rue Notre-Dame.

6 pieds, \$4.00 ; 9 pieds, \$7.00 ; 12 pieds, \$10.00 ; 15 pieds, \$14.00 ; 18 pieds, \$19.00.

N. B. Les drapeaux en vente dans ces deux maisons ont été fabriqués en Europe.

Maison Cadieux & Derome, Montréal, 1666, rue Notre Dame.

6 pieds, \$3.75 ; 9 pieds, \$6.75 ; 12 pieds, \$9.50 ; 15 pieds, \$13.50 ; 18 pieds, \$17.50.

Aussi petits drapeaux imprimés sur coton : 12 pouces à 10cts ou \$1.00 la douzaine ; 26 pouces, à 25cts ou \$2.50 la douzaine.

Maison Dupuis & Frères, Montréal, rue Sainte-Catherine.

Cette maison tient l'assortiment de drapeaux suivant :

1° Mêmes dimensions et même facture qu'à la maison R. Beullac, aux mêmes prix.

2° Petits drapeaux imprimés sur coton, de six grandeurs différentes. Le plus grand mesure 36 pouces. Prix suivant les dimensions. La douzaine : \$2.45 ; \$1.90 ; \$1.40 ; \$1.00 ; 45cts et 25cts.

Et, maintenant, compatriotes, à l'œuvre ! Répandons partout le livre du comité, et arborons hardiment le beau drapeau national des Canadiens français !

## LA QUESTION RUSSO-JAPONAISE

Origine des difficultés. — La Russie se prépare à aller à Port Arthur. — Elle obtient à bail Port Arthur et Taliénwan. — Elle calme les craintes des Puissances. — On s'entend comme larrons en foire. — Inquiétudes du Japon ; traité de Nisi-Rosen. — Russes et Japonais se moquent du traité. — Opportune révolution des Boxers. — Occupation temporaire de la Mandchourie par la Russie. — La Russie obtient une concession forestière en Corée. — L'Angleterre entre furtivement en scène. — Le Japon est prêt à régler ses comptes avec la Russie. — Négociations *Ante bellum* ; la guerre.

### Origine des difficultés

Les difficultés entre la Russie et le Japon, que ces deux pays sont en voie de régler par la guerre, ont pris origine le 23 avril 1895.

La guerre sino-japonaise était terminée, le Japon avait vaincu la Chine, il lui avait arraché un territoire très considérable. Il était tout glorieux de ses rapides et faciles succès guerriers, oubliant, dans sa joie, que la gloire de ce monde est éphémère, ne se doutant pas du mécompte qui l'attendait, que les fruits de sa conquête lui seraient enlevés dans quelques jours et que sa victoire ne profiterait pour ainsi dire qu'à la Corée. C'est pourtant ce qui arriva.

Par le traité de Shimonoseki, conclu le 15 avril 1895, après la guerre sino-japonaise, la Chine reconnaissait l'indépendance de la Corée et cédait au Japon la Mandchourie qui comprend la péninsule de Liao-tung. Or huit jours s'étaient à peine écoulés que cette conquête lui était déjà disputée. En effet, le 23 avril, la Russie, la France et l'Allemagne faisaient savoir au cabinet de Tokio qu'elles s'opposaient à l'annexion de ce territoire au Japon, parce que cela constituait un danger permanent pour la Corée, dont l'indépendance devenait illusoire par ce fait. En même temps chacune de ces trois puissances envoyait une flotte dans la Mer Jaune. Le Japon tâta le terrain à Londres et à Saint-Pétersbourg et constata que la Russie était décidée de pousser l'affaire jusqu'au bout et que lui-même ne pouvait compter sur l'appui de l'Angleterre s'il résistait à ses adversaires.

Affaibli par la guerre qu'il venait de faire, seul contre les trois plus grandes puissances de l'univers, le Japon dut céder et s'exécuter immédiatement, sans même pouvoir obtenir la garantie que le territoire conquis par les armes et consenti par traité, territoire qu'on ne lui permettait pas de conserver, ne deviendrait jamais le partage d'un autre. La péninsule de Liao-tung, qu'il occupait, fut donc évacuée.

Aussi bien, autant la joie de la nation japonaise fut grande et bruyante au sujet de sa victoire sur la Chine, autant sa déception fut vive quand elle se sentit battue sans coup férir par la Russie. Elle se promit d'avoir sa revanche et commença tout de suite à s'y préparer.

### La Russie se prépare à aller à Port Arthur

La Russie construisait le chemin de fer Trans-Sibérien et, pour que ce chemin ne se terminât pas en cul de sac, il lui fallait un terminus maritime libre de glace, soit sur la péninsule Liao-tung, soit en Corée. Le Japon se serait objecté à ce que ce terminus fût en Corée, la Russie le savait, c'est pourquoi elle jeta les yeux sur Port Arthur. Mais pour arriver à ce port de mer il faudrait traverser la province chinoise de la Mandchourie et la Russie n'en avait aucun droit. Elle contourna l'obstacle en fondant la banque russo-chinoise et en faisant avec cette dernière, le 8 septembre 1896, un arrangement par lequel celle-ci s'engagea à

former une compagnie de chemin de fer (compagnie de chemin de fer de la Chine orientale) laquelle construirait une voie partant de l'intérieur de la Chine et se reliant au Trans-Sibérien.

En juillet 1897 la compagnie était formée et commençait ses travaux.

### La Russie obtient Port Arthur et Taliénwan

Durant ce temps les nations commerçantes avaient les yeux tournés vers l'immense marché de la Chine et cherchaient à obtenir de celle-ci des traités de commerce et des pied-à-terre. Ce fut d'abord l'Allemagne qui, en novembre 1898, obtint la permission d'occuper le port de Kiao-Chau. L'Angleterre, devant les desseins de la Russie sur Port Arthur et Taliénwan et y étant opposée, s'efforça de faire déclarer libres ces deux ports. La Russie combattit les propositions de l'Angleterre et comme son influence à Pékin était prédominante, elle obtint de la Chine, par une espèce de bail amphytéotique, Port Arthur et Taliénwan aux mêmes conditions que l'Allemagne avait eu Kiao-Chau. Elle acquit aussi le privilège de rendre son chemin de fer jusqu'à Port Arthur.

### La Russie calme les craintes des Puissances

Ces acquisitions ayant produit des craintes chez les Puissances, entre autres chez les Japonais, la Russie leur promit à tous que les traités existants entre la Chine et les autres nations seraient respectés, que la Chine restait souveraine dans ces deux postes dont la Russie ne s'occupait qu'autant qu'ils lui étaient indispensables comme terminus de son chemin de fer.

Cette assurance tranquillisa en partie les Puissances, car lord Salisbury écrivit à l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, le 28 mars 1898, que l'Angleterre voyait avec satisfaction la construction du Trans-Sibérien, qu'elle reconnaissait que la Russie avait besoin d'un terminus maritime libre de glace, qu'elle ne s'objectait pas à ce que Taliénwan fût ce terminus, mais qu'elle s'opposait à ce que ce fût Port Arthur, vu que c'était un poste stratégique important. Ce à quoi la Russie répondit que Taliénwan ne lui était d'aucune utilité sans Port Arthur, qu'elle consentait à faire de Taliénwan un port libre, mais qu'elle ne pouvait agir ainsi pour Port Arthur.

### On s'entend comme larrons en foire

Ni l'Angleterre ni les autres puissances, ni même le Japon ne s'opposèrent davantage à l'occupation de ces deux places par la Russie. La raison en est que chacun songeait à avoir son morceau de la Chine le plus tôt et au meilleur marché possible et ne s'occupait du voisin que pour la forme. C'est ainsi que la même année l'Angleterre, aidée du Japon, obtint Wei-hai-Wei. En même temps la Russie et l'Angleterre firent une convention par laquelle celle dernière reconnaissait et s'engageait à respecter le privilège exclusif de la Russie de construire des chemins de fer au nord de la grande muraille, et la Russie faisait de même pour les privilèges analogues de l'Angleterre dans la province de Yan Tszé kiang.

On se taillait sans cérémonie des domaines dans l'Empire jaune.

### Inquiétude du Japon ; traité de Nisi-Rosen

Toutefois, le Japon commençait à montrer de la mauvaise humeur et il fit des représentations à la Russie au sujet de Port Arthur et de la Corée. La Russie ayant intérêt à temporiser et à ne pas froisser trop et trop vite le Mikado, consentit à un arrangement avec le Japon et le traité de Nisi-Rosen (25 avril 1898) fut passé.

Les trois principaux articles de ce

traité comportent : 1o. l'indépendance absolue et définitive de la Corée ; 2o. abstention rigoureuse de la Russie et du Japon d'intervenir dans les affaires de la Corée. Si l'intervention de l'une d'elle devenait nécessaire, celle-ci avant d'agir devrait obtenir le consentement préalable de l'autre. 3o. Le commerce et l'industrie des Japonais en Corée auraient la plus entière liberté.

### Russes et Japonais se moquent du traité

Jusqu'ici le Japon est resté à peu près passif, tandis que la Russie, entraîné par le parti de l'agrandissement, représenté par Lamsdorf et Pavloff, s'établit dans la péninsule de Liao-tung et se prépare à envahir la Mandchourie. Mais à partir de 1898, la partie se joue à deux. Le traité de Nisi-Rosen est bien là qui trace à chaque partie contractante ses droits et ses devoirs, mais chacune d'elles s'efforce de tricher l'autre et y réussit à merveille. Et c'est à qui des deux aura le plus d'influence à Pékin et à Séoul et en obtiendra le plus de concessions.

Deux mois à peine (juin 1898) après le traité, le Japon obtint, en violation de ce traité et malgré la Russie, le droit de construire des chemins de fer en Corée, entre autres celui de Séoul-Wichu. Peu de temps après il demandait que le port de Wichu fût ouvert à tous les pays ; la Russie s'y opposa, c'était trop rapproché de la Péninsule et la demande du Japon fut refusée.

La Russie poursuivait la construction de son chemin de fer Trans-Sibérien à travers la Mandchourie et la Chine lui avait loué, de chaque côté de la voie ferrée, une lisière de quelques vingt kilomètres. Les Puissances regardaient cette concession d'un mauvais œil, car elles craignaient, à bon droit, que ce ne fût le commencement de l'occupation permanente de cette province. Mais le 30 décembre 1899, le comte Mouravieff écrivit à l'ambassadeur russe à Washington " que la Chine restait maîtresse en dehors de la zone louée par la Russie pour le chemin de fer, que celle-ci ne réclamait, en dehors de cette zone, aucun privilège exclusif pour ses sujets, *pourvu que les autres puissances n'en demandent pas non plus.* "

Masampo est une place stratégique importante sur le littoral sud de la Corée et commandant le détroit de ce nom. En 1900, la Russie désirant maintenir ce détroit libre pour ses vaisseaux chercha, nouvelle violation du traité, à s'établir à Masampo. Le Japon, qui tient par dessus tout à contrôler ce passage afin d'empêcher la réunion des flottes russes de Port Arthur et de Vladivostock, s'opposa énergiquement à ce projet de la Russie et réussit, mais non sans peine, à en empêcher l'exécution.

### Opportune révolution des Boxers

Dans l'été de 1900, les Boxers du nord de la Chine et de la Mandchourie se révoltent, causent des dommages considérables au chemin de fer russe, menacent Blagovestchensk et Niou-Tchouang. Les consuls étrangers, à l'exception de celui du Japon, stationnés à Niou-Tchouang, demandent à la Russie de protéger ces deux villes. Cette dernière, sous prétexte que son chemin de fer est en danger, profite de la demande des consuls pour s'emparer, non seulement de Niou-Tchouang, qui était un port libre, de Blagovestchensk, mais aussi de tout le territoire compris entre le chemin de fer, la Corée et Kirim, c'est-à-dire de toute la partie importante de la Mandchourie.

### Occupation " temporaire " de la Mandchourie par la Russie

Voilà donc la Russie maîtresse de la Mandchourie. Oh ! elle n'y est que temporairement, dit-elle aux Pui-

sances en septembre 1900, et elle évacuera ce territoire chinois aussitôt que l'ordre et la sécurité seront rétablis. Mais elle prend ses mesures pour que cela n'arrive pas de sitôt. A cet effet elle conclut une convention secrète avec le gouverneur général de Moukden par laquelle celui-ci licencie la plus grande partie des garnisons chinoises de ses provinces. Les troupes licenciées, le brigandage devient général, la propriété est détruite et la Russie y voit une raison majeure pour retarder l'évacuation !

Le Japon et les autres puissances ne tardent pas à connaître cette convention secrète, et la Russie est invitée à donner des explications et à montrer comme quoi elle n'est pas en voie d'établir, avec permission de la Chine, son protectorat sur la Mandchourie. Le comte Lamsdorf, dans une note à l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, démontre, clair comme le jour, que cette convention était nécessaire pour maintenir l'ordre et protéger le chemin de fer russe et donne de nouveau l'assurance que la Mandchourie sera évacuée " *aussitôt que les circonstances le permettront* ". Mais les circonstances ne le permettront pas de sitôt.

### La Russie promet d'évacuer la Mandchourie dans 18 mois

Toutefois, la Russie comprend qu'elle ne peut pas se moquer indéfiniment des Puissances, et le 8 avril 1902 elle fait, avec le gouvernement de la Chine, une convention par laquelle elle promet d'évacuer la Mandchourie dans 18 mois " *à moins que l'action de la Chine ou celle d'une autre puissance n'y mette en danger les intérêts de la Russie.* "

Cependant un an se passe et pas un soldat russe n'est rappelé.

Le 23 avril 1903, le vice-roi Alexieff annonça que la province de Chingking allait être évacuée incessamment et celle de Moukden prochainement. En même temps, le ministre russe à Pékin négociait avec la Chine au sujet des précautions à prendre par cette dernière pour maintenir l'ordre et protéger les intérêts russes dans les provinces qui seraient évacuées. On comprend que ces négociations allaient lentement et les Puissances, surtout le Japon, s'impatientaient. Mais dans une note à lord Lansdowne, communiquée à la Chambre des Communes le 1er mai 1903, et dans une autre à toutes les Puissances, le cabinet de Saint-Pétersbourg expliquait que ces retards étaient justifiables, que ses troupes seraient retirées aussitôt que la Chine serait en mesure de maintenir l'ordre, mais — il y avait toujours un mais — *qu'il s'objectait à ce que de nouveaux ports libres fussent créés dans toute la partie de la Chine occupée déjà par la Russie.* Cette restriction lui faisait encore gagner du temps.

### La Russie obtient une concession forestière en Corée

A peu près à la même époque, la Russie obtenait, malgré le Japon, une importante concession forestière dans le nord de la Corée et s'y établissait. Rien ne pouvait indigner davantage le Japon qui protesta. D'autre part, le gouvernement japonais poussait avec la plus grande activité les travaux de fortification de la côte japonaise commandant le détroit de Corée afin de couper les communications entre Port Arthur et Vladivostock, et la Russie protesta à son tour. Nouvelle protestation du Japon contre l'occupation de la Mandchourie, occupation qui, suivant lui, est une menace constante à l'indépendance de la Corée.

Jusqu'ici, la Russie triomphait partout. Elle était maîtresse de la Mandchourie, elle avait un pied à terre dans le nord de la Corée ; son influence était suprême à Pékin et à Séoul.

*L'Angleterre entre furtivement en cause*

L'Angleterre, jalouse de l'influence de la Russie en Chine, voyant d'un mauvais œil son expansion en Asie, désireuse d'empêcher le protectorat définitif du Tzar sur le Thibet afin d'y établir le sien propre, craignant pour son empire des Indes, craignant aussi, autant que le Japon, l'envahissement de la Corée par les Russes et cherchant sans résultat depuis 1896 à arrêter leur marche ; l'Angleterre rendue impuissante depuis 1899 par sa guerre contre les Boers, et maintenant libre de ses actions, trouva dans le Japon un pays partageant ses jalousies, ses craintes, son aversion envers la Russie. Elle fit donc alliance avec le Japon et l'encouragea à attaquer le colosse russe, se réservant *in petto*, soit de venir au secours de son allié, soit de l'abandonner, suivant que les intérêts de John Bull seraient mieux servis.

*Le Japon est prêt à régler ses comptes avec la Russie*

D'autre part, le Japon se préparait depuis huit ans à la guerre. A l'époque où nous en sommes, son armée était forte, bien organisée, bien entraînée, bien équipée, sa marine considérable et des plus modernes, ses marins bien exercés. Ses côtes étaient bien fortifiées et il commandait le détroit de Corée. Il venait de faire avec l'Angleterre ce traité qui lui assurait, croyait-il, en toutes occasions, l'appui moral de cette puissance et en cas de guerre un allié précieux.

Il était prêt à régler ses comptes avec la Russie et il en avertit cette dernière dans sa note du 12 août par laquelle il entamait les négociations qui devaient se terminer par la guerre actuelle.

*Négociations " ante-bellum " ; la guerre*

Durant ces négociations, le Japon a fait preuve d'une grande hâte et la Russie d'une grande lenteur, cherchant toujours à gagner du temps. Le Japon désirait qu'elles eussent lieu à Saint-Petersbourg entre l'ambassadeur japonais et le cabinet russe, mais celui-ci s'y opposa par divers prétextes et insista pour qu'elles fussent faites à Tokio entre l'ambassadeur russe, le vice-roi Alexieff et le gouvernement japonais. Ce mode d'opérer, devant être beaucoup moins expéditif, convenait infiniment mieux au cabinet de Saint-Petersbourg. Grâce à ces lenteurs, les négociations, qui auraient pu se terminer en six semaines, durèrent six mois pendant lesquels chaque partie se prépara de son mieux à la guerre.

PREMIÈRE PROPOSITION (12 août).

Par sa note du 12 août, le Japon représente à la Russie : 1o. qu'il est indispensable aux intérêts et à la sécurité de l'empire japonais que la Corée soit indépendante et son territoire inviolable ; 2o. que l'action de la Russie, tant dans la Mandchourie, que dans le nord de la Corée, est une menace pour l'indépendance de cette dernière ; 3o. qu'en occupant la Mandchourie et en envahissant la Corée, la Russie viole les traités de Shimonoseki et de Nisi-Rosen, ainsi que sa parole donnée à tant de reprises. En vue d'en arriver à une entente amicale et de régler toutes les difficultés, le Japon propose :

A. Que les deux parties s'engagent à respecter l'indépendance de la Corée et à n'annexer aucune partie ni de celle-ci ni de la CHINE ;

B. Qu'elles s'engagent à ne pas mettre d'entraves au commerce des autres nations en Corée et en CHINE ;

C. Que la Russie reconnaisse la prépondérance commerciale du Japonais en Corée et que le Japon reconnaisse les privilèges de chemin de fer russes en Mandchourie ; que les deux parties aient liberté de faire respecter leurs droits respectifs en ces pays,

pourvu qu'elles se conforment toujours à l'article A ;

D. Que la Russie reconnaisse au Japon le droit d'aviser la Corée et d'aider le gouvernement de ce pays dans l'accomplissement de ses réformes ainsi que dans son administration générale ;

E. Que la Russie s'engage à ne pas s'opposer à ce que le Japon prolonge son chemin de fer de la Corée jusqu'en Mandchourie, afin de le relier à ceux de la Chine Orientale et de Niou-Tchouang.

Le 3 octobre la Russie répond à cette première proposition du Japon.

Elle acquiesce aux articles A. et B. en ce qui concerne la Corée—et ne fait aucune mention de la CHINE. Quant à l'article C. elle consent à reconnaître la prépondérance commerciale du Japon en Corée, mais elle refuse à ce dernier le droit d'y occuper des postes stratégiques et de s'y fortifier, car ce serait mettre en danger l'indépendance de ce pays. La Mandchourie étant province chinoise, est et doit rester en dehors de la sphère d'action du Japon. La Russie refuse aussi d'acquiescer aux articles D et E. Elle demande que le détroit de Corée soit déclaré libre, afin que les flottes russes de Port Arthur et de Vladivostock puissent communiquer entre elles. Enfin, elle demande qu'une zone neutre soit établie dans le nord de la Corée.

2e PROPOSITION

Le 30 octobre, le Japon fait connaître à la Russie qu'il exige l'évacuation de la Mandchourie, l'intégrité du territoire chinois, et le droit d'occuper des places fortes en Corée. Il n'a pas d'objection à une zone neutre au nord de la Corée, pourvu qu'il y en ait une autre semblable (50 kilomètres) au sud de la Mandchourie.

Le 11 décembre, la Russie oppose une fin de non recevoir aux demandes du Japon. Elle ne dit pas un mot de la Mandchourie, faisant ainsi comprendre au Japon que la question débattue ne saurait être autre qu'une question coréenne.

3e PROPOSITION

En décembre, le Japon demande à la Russie de reconsidérer sa dernière réponse.

Le 6 janvier, le cabinet de Saint-Petersbourg, en réponse à cette dernière communication du gouvernement de Tokio, ne fait aucune mention de la Chine. Il s'engage à ne pas entraver le commerce du Japon et des autres nations avec la Mandchourie, pourvu que le Japon admette que la Mandchourie est en dehors de la sphère d'action du cabinet de Tokio et que celui-ci s'engage à ne pas avoir de places fortes en Corée.

4e PROPOSITION

Le 13 janvier, nouvelle note du Japon réitérant ses demandes précédentes et exigeant une réponse très prochaine.

Le 6 février, la Russie n'ayant pas encore répondu à cette note, les négociations sont rompues, les ambassadeurs rappelés et le 9 février, le Japon fait sa première attaque contre Port Arthur.

Tel est résumé, presque sans commentaires, l'historique des causes de la guerre russo-japonaise.

JÉRÔME AUBRY.

ÇA ET LA

Un "évêque" } Le *New World*, de sans autorité } Chicago, numéro du 12 mars, nous apprend que le Rev. Nicholson, évêque épiscopalien de Milwaukee, a envoyé cette année à ses ouailles un règlement de Carême qui ressemble beaucoup aux lois du Ca-

rême de l'Eglise. Seulement, le pauvre évêque, sentant qu'il n'a pas d'autorité véritable, se contente de recommander le jeûne, l'abstinence, la communion pascale, etc ; il ne commande rien.

Le Pape et le gouvernement français } Nous li- sons dans la France chrétienne, à la date du 31 mars :

" L'allocution récemment adressée par Pie X aux cardinaux et dans laquelle il se plaignait avec amertume de la politique du gouvernement français à l'égard des congrégations a provoqué un incident diplomatique.

" L'ambassadeur de France près le Saint-Siège, agissant en vertu des instructions du F. Delcassé, concertées avec le F. Combes, a remis au Cardinal Secrétaire d'Etat une protestation.

" Le Pape Pie X a résolu de ne rien répondre."

Ceux qui n'ont pas protesté } On le sait, presque tous les évêques de France ont envoyé publiquement leur adhésion à la noble protestation contre la dernière loi française sur l'enseignement qu'ont fait entendre les cardinaux Langénieux, Richard et Coullié. On sait également—nous avons reproduit intégralement son discours dans notre dernier numéro — que S. S. Pie X a aussi élevé la voix pour flétrir cette législation essentiellement sectaire. C'est donc qu'une protestation publique était jugée nécessaire, et par la grande majorité de l'épiscopat français, et par le Chef de l'Eglise. Il peut être maintenant utile de connaître quels sont les évêques français qui n'ont pas jugé à propos de joindre leur voix à celle de la grande majorité de leurs collègues et à celle du Pape. D'après un journal français, ce sont les archevêques Fuzet, de Rouen (1) ; Servonnet, de Bourges ; Mignot, d'Albi ; et les évêques Le Nordez, de Dijon ; Geay, de Laval ; Bouquet, de Mende ; Lacroix, de Tarentaise ; et celui de Rodez.

Mgr Bouquet, le premier, a refusé publiquement de s'associer à la protestation des trois cardinaux ; puis est venu Mgr Lacroix, dans une lettre adressée à la Croix, de Paris, 14 mars, motivant son abstention et celle de ses collègues dissidents. Voici les principaux passages de son étrange communication :

" On ne peut que rendre hommage à l'élevation des idées, à la modération de la forme des lettres des trois cardinaux. Nous craignons malheureusement qu'elles n'aient aucune influence sur la situation actuelle et qu'elles ne donnent peut-être même un nouveau prétexte aux passions antireligieuses du Parlement.

" L'épiscopat presque entier, pour donner satisfaction aux vœux légitimes des catholiques, a adhéré avec empressement à la lettre des cardinaux Richard, Langénieux et Coullié.

" Pourtant quelques prélats se sont jusqu'ici abstenus : leurs hésitations s'expliquent aisément. Nous comprenons très bien que des évêques, frappés de l'inutilité de telles démarches et même des inconvénients qu'elles peuvent avoir en donnant un aliment aux passions sectaires, aient ajourné toute manifestation publique. Dans le conflit qui s'est engagé, si la rupture du

Concordat doit venir, ce n'est pas à l'Eglise d'en prendre la responsabilité : elle doit s'y préparer en évitant toute mesure qui peut la provoquer."

Les catholiques libéraux ne manqueront pas de louer la haute sagesse des prélats dissidents. Les catholiques sans épithète diront que la vraie sagesse est du côté du Pape et de la grande majorité de l'épiscopat français.

Spiritisme vs Christianisme } Dans le numéro de mars de la *Revue du Monde invisible*,

Mgr Méric nous apprend que l'un des chefs les plus actifs du spiritisme vient d'adresser au F. Combes un mémoire concluant à faire entrer dans l'enseignement officiel les doctrines et la pratique du spiritisme, et à en rendre l'étude obligatoire dans tous les lycées de l'Etat. Ce mémoire a été reproduit dans toutes les revues spirites. Ainsi les sectes veulent qu'après avoir détruit dans les écoles l'enseignement chrétien, les pouvoirs publics y introduisent l'enseignement du satanisme ; car le spiritisme—lorsqu'il n'est pas pure supercherie—est tout simplement le commerce avec les esprits mauvais. Lorsque des esprits répondent réellement aux évocations des spirites, ce sont des démons, et non point des âmes humaines désincarnées, comme le prétendent les victimes de ces pratiques occultes. Du reste, il n'est pas plus permis d'évoquer les âmes des trépassés que les démons.

L'immigration irlandaise } Son Eminence le cardinal Gibbons,

nous dit le *New World*, vient d'écrire à la Société contre l'émigration irlandaise, à Dublin, priant instamment cette Société de détourner les jeunes Irlandais et les jeunes Irlandaises du dessein d'émigrer aux Etats Unis. C'est un avertissement opportun, dit ce journal. Beaucoup d'Irlandais réussissent bien aux Etats-Unis, déclare notre confrère, mais des milliers n'y réussissent pas. La feuille catholique de Chicago aurait pu ajouter que des milliers et des milliers d'Irlandais et de descendants d'Irlandais, tout en "réussissant" au point de vue des affaires de ce monde, perdent aux Etats-Unis le don inestimable de la Foi.

Le cardinal Logue, primat d'Irlande, et président de la Société contre l'émigration, vient d'adresser une lettre aux Irlandais d'Amérique, pour jeter un cri d'alarme : l'Irlande se dépeuple rapidement, et beaucoup d'enfants du sol sont remplacés par des étrangers. Son Eminence déclare que les Irlandais d'Amérique sont en grande partie responsables de ce dépeuplement de la patrie irlandaise. Plus de la moitié des émigrants, dit le cardinal, ont leur passage payé d'avance par des parents déjà établis en Amérique. Il demande que cette pratique cesse. La Société dont le cardinal Logue est le président fait distribuer des brochures et des tracts signalant aux Irlandais les dangers de l'émigration, et elle a prié les journaux irlandais de ne publier aucun article tendant à encourager l'émigration. Elle demande aussi au gouvernement d'empêcher les agents des postes, dans les campagnes, d'agir comme agents d'émigration.

(1) D'après la *France chrétienne*, 7 avril, Mgr Fuzet aurait enfin fait entendre une protestation dans une lettre adressée à M. l'abbé Lemire, député du Nord, lettre que reproduit le *Bulletin Religieux* de Rouen. La protestation des cardinaux français est adressée au président de la République et est en date du 24 janvier ! Mgr Fuzet, dit la *France chrétienne*, arrive comme Grouchy à Waterloo !

## La Jeunesse catholique

### Et la Société de Saint-Vincent-de-Paul

Les membres de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française méritent d'être loués hautement pour le bel exemple qu'ils donnent à leurs jeunes compatriotes. Leur œuvre a reçu les encouragements du représentant officiel du Saint-Père au Canada, Mgr Sbarretti; elle a été louée chaleureusement par Nos SS. les archevêques et évêques de Montréal, d'Ottawa, de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières. C'est donc dire que la nouvelle association vivra et travaillera dans une atmosphère vivifiante, à l'abri des souffles délétères qui font périr, en les empoisonnant, toutes les œuvres de jeunesse qui ne sont pas sous la tutelle immédiate de l'Eglise.

Les fondateurs de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française avaient sans doute lu ces premières lignes de la conférence du P. Van Tricht, S. J., sur Ozanam: " Dans une comédie très connue: *Par droit de conquête*, Legouvé met dans la bouche de son héros ces paroles d'une tristesse noble et virile: " Ah! s'écrie le marquis de Rouillé, lorsque me promenant dans ma galerie, je regarde les portraits de mes pères et que je me dis: celui-ci a doté son pays de deux ports; celui-là a fertilisé vingt lieues de landes; cet autre était président des Etats, ce quatrième maréchal de France; ... Et toi, qu'est ce que tu es? — Manguillier! "

— Alors la rage me prend... la rage du travail... je rêve mille projets pour relever mon nom! "

Ils se sont sans doute dit: " En étudiant avec respect et amour les sublimes pages de notre histoire nationale, nous avons appris à connaître les héros chrétiens que furent nos ancêtres. Dans cette galerie incomparable, les nobles portraits de Jacques Cartier, de Champlain, de Le Caron, de Le Jeune, de Brébeuf, de Maisonneuve, de Marie de l'Incarnation, de Jeanne Mance, de Montmorency Laval, de Saint-Valier, de Plessis, de Lafontaine, de Morin, de E. Parent, de Laffèche, de Bourget et de tant d'autres héros nous rappellent avec éloquence que les pères de la patrie canadienne-française furent avant tout des hommes d'action, des apôtres dont la foi catholique était agissante, active à un degré admirable. Ces vaillants soldats du Christ plantèrent la croix sur les bords sauvages du grand fleuve; ils firent connaître l'Evangile aux barbares, au prix de souffrances atroces et même de la mort; fondèrent des villes après avoir baisé à genoux le sol qu'ils voulaient couvrir de temples catholiques et d'œuvres chrétiennes; versèrent leur sang pour la défense de cette patrie créée à l'image de celle de saint Louis et de Jeanne d'Arc; fondèrent cette église canadienne, mère de tant d'églises de l'Amérique du Nord; créèrent des œuvres de charité et d'éducation, qui, après plus de deux siècles d'existence, sont toujours animées par une sève encore jeune et pure; puis, lorsque la main de Dieu

eut détaché la Nouvelle-France de l'Ancienne, en prévision des événements futurs, ils luttèrent avec énergie pour la conservation de leur Foi et de leur Langue et surent conquérir par la parole et par la plume la liberté administrative et civile et la plus précieuse des libertés: celle de l'enseignement catholique; enfin, dans un temps qui n'est pas encore très loin de nous, deux grands évêques ont combattu vigoureusement l'erreur sous toutes ses formes, erreur apportée chez nous par les vents malsains qui soufflent de la vieille Europe.

" Et nous, Canadiens français catholiques du vingtième siècle, que sommes-nous?... Des endormis! des épicuriens! qui vivons du passé sans nous préoccuper de l'avenir.

— Assez de temps perdu, le temps de l'action est arrivé. "

Au mois de juin 1903, eut lieu le premier congrès de l'Association de la jeunesse canadienne-française. On y fit d'excellente besogne, et plusieurs résolutions furent adoptées afin de tracer la route à ceux qui viendraient, dans la suite, se joindre aux vaillants fondateurs de cette Association. Par une de ces résolutions, les membres du congrès ont approuvé, à l'unanimité, l'idée d'un drapeau national et comme tel drapeau le Carillon Sacré Cœur. Dans quelques semaines, un nouveau congrès sera tenu à Montréal. C'est donc dire que notre jeunesse catholique se propose sérieusement d'agir, de faire des œuvres chrétiennes.

Voilà qui est bien!

En s'associant en vue de l'action catholique, nos jeunes amis accomplissent un acte de Foi qui leur fait hautement honneur. Me permettront-ils de leur suggérer d'associer à cette vertu divine, sa sœur, la Charité.

Chacun sait la vie d'Ozanam. Alors qu'il n'était qu'un simple étudiant l'illustre professeur fonda la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul, afin de mettre sa foi et celle de ses compagnons " sous la sauvegarde de la charité. " En établissant la Société de Saint-Vincent de Paul, Ozanam voulut mettre sa foi d'accord avec ses actes; il voulut surtout répondre à ce reproche de quelques amis égarés: " Vous qui vous vantez d'être catholiques, que faites-vous? Où sont les œuvres qui démontrent votre foi, et qui peuvent nous la faire respecter et admettre. " L'étudiant catholique profita de la leçon, et il dit à ses compagnons: " Eh bien, à l'œuvre! et que nos actes soient d'accord avec notre foi! que faire? que faire pour être vraiment catholique, sinon, ce qui plaît le plus à Dieu? Secourons donc notre prochain comme le faisait Jésus-Christ, et mettons notre foi sous la protection de la charité. "

Inutile de rappeler ici les succès merveilleux de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et les nombreuses œuvres catholiques qui jaillirent comme naturellement du sein des Conférences de charité. Parmi ses œuvres notons; les pèlerinages de Terre Sainte, le Vœu national du Sacré Cœur, Comités catholiques et Société générale d'éducation, la Bonne Presse. En lisant la vie si édifiante de M. Adolphe Baudon, nous constatons que sous la direction éclairée de cet illustre pré-

sident général, la Société de Saint-Vincent-de-Paul devint en quelque sorte comme l'officine de la charité universelle.

Ici, au Canada, où cette société est solidement établie, que de bien n'est-elle pas appelée à faire parmi la jeunesse par qui et pour qui elle fut créée?

Le jour où l'esprit de la Société de Saint-Vincent-de-Paul pénétrera dans le peuple par l'entremise des jeunes, ce jour-là les tenants de la nation canadienne-française auront raison de ne point douter de l'avenir. Ce qui fait la base d'une Conférence de charité, c'est la piété, l'humilité, la charité et la prudence. On le voit, la pratique de semblables vertus engendre de vrais soldats chrétiens prêts à user leur vie, et à dépenser leur talent au service de l'Eglise et de la Patrie.

Aux membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française de marcher sur les traces d'Ozanam, de se faire disciple de Saint-Vincent-de-Paul, de devenir membres d'une Conférence ou d'en fonder de nouvelles, se rappelant cette récente parole de Sa Sainteté Pie X au Conseil central de Rome: " La Société de Saint-Vincent-de-Paul est l'un des facteurs les plus importants de la rédemption sociale. "

C.-J. MAGNAN.

### Mort de M. Ernest Pacaud

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Ernest Pacaud, jusqu'en ces derniers temps, propriétaire et directeur du *Soleil*, de Québec.

Comme journaliste, nous avons dû combattre constamment M. Pacaud, car il était le type du catholique libéral. Cependant, les quelques relations personnelles que nous avons eues avec lui ont toujours été cordiales; car l'ancien directeur du *Soleil* était un aimable garçon dans le commerce intime. Il savait donner des coups sans haine, et en recevoir sans garder rancune.

En sa qualité de directeur du *Soleil*, M. Pacaud a joué un rôle assez marquant dans notre petit monde politique. Ce rôle, il faut le dire, n'a pas toujours été bienfaisant, même pour son propre parti.

Par ses entreprises financières, sous le gouvernement Mercier, il a puissamment contribué à la ruine politique de ses amis. C'est au point qu'après la chute du cabinet Mercier, beaucoup de libéraux auraient voulu tenir M. Pacaud à l'écart. Mais il était doué d'une grande énergie, et, malgré les murmures contre le *Soleil* qui devenaient parfois menaçants au sein d'un groupe important de libéraux, il a toujours réussi à conserver à son journal le titre d'organe du parti libéral dans le district de Québec.

Même dans ses entreprises les plus risquées, M. Pacaud avait une qualité qu'il faut reconnaître: il n'était pas un vulgaire thésauriseur. S'il a su, par des procédés que beaucoup de libéraux ont sévèrement blâmés, retirer de la politique des sommes considérables, il s'est toujours montré généreux à l'égard de ses amis. C'est ainsi que, dans la trop fameuse affaire du

chemin de fer de la Baie des Chaleurs, sur le pot de vin énorme de cent mille piastres qu'il reçut, il dépensa, dans le temps de le dire, quatre-vingt mille piastres au profit de son parti. Il aurait pu, très bien, tout garder pour lui!

Si les deux mots ne juraient pas tant de se trouver ensemble, on pourrait dire que M. Pacaud était un excellent partisan. Il avait voué à son parti un véritable culte qu'il n'est permis d'avoir que pour l'Eglise et la Patrie.

Il est vraiment regrettable que la tête ne fût pas, chez lui, aussi bien meublée que le cœur était naturellement bon.

Dieu lui a fait la grande grâce d'une longue maladie; et il a su en profiter. Il s'est bien préparé au redoutable passage du temps à l'éternité. Nos lecteurs, nous en sommes certains, auront pour lui un souvenir dans leurs prières.

### Le Christ hors la loi

Sous ce titre, la *Libre Parole* a publié cette belle protestation de François Coppée:

J'ai dit au Crucifix en tombant à genoux:  
— Parlez pour cette honte encor dans notre histoire!  
Nos infâmes tyrans l'ont chassé du précipice,  
Le jour même, Seigneur, où tu mourais pour nous.

C'est une ignominie et c'est un sacrilège.  
Mais ta tragique image, innocent condamné,  
Peut-être importunait d'un remords obstiné  
Les hideux magistrats somnolant sur leur siège.

Je les ai vus, alors qu'on traînait devant eux,  
Sur le banc où s'assoient le voleur et la fille,  
Les moines et les sœurs, ta sublime famille.  
Les juges condamnaient, mais ils étaient honteux.

Or, ces hommes de qui chaque arrêt se tarife  
Par quelque ruban rouge ou quelque avancement,  
Vont se déshonorer plus confortablement.  
Ton souvenir, Jésus, ne gêne plus Calphe.

Quand on y réfléchit, c'est très logique. Au lieu  
Du Christ, la Marianne étalera son buste.  
Quand la Justice est morte, il faut bannir le Juste.  
La mégère se carre où planait l'Homme-Dieu.

Hélas! Cela se passe en France, dans ta France!  
Par elle, souviens-toi des gestes que tu fis,  
Seigneur! car ce matin, baisant ton crucifix,  
J'ai vu plus d'un Français sangloter de souffrance.

Quoi? L'avalissement des âmes est-il tel  
Qu'aucun cri de révolte, aucun! ne retentisse!  
Alors qu'on proscrit Dieu des chambres de justice,  
Avant de le chasser, bientôt, de son autel?

Quoi? Pas un chef qui nous entraîne aux bonnes tâches?  
Que de crimes! Quel tas qu'on voit toujours grossir!  
Mais la foule est joyeuse et se rue au plaisir.  
Sera-t-il donc écrit que nous fômes des lâches?

Jésus, rends-nous l'ardeur des chrétiens d'autrefois!  
Toi qui fis ces martyrs que les tortures folles  
Ni la mort n'empêchaient de briser les idoles,  
Suscite des héros pour relever ta croix.

François COPPÉE.

### Radium et cancer

On lit dans la *Croix*, de Paris, numéro du 31 mars:

" On avait espéré un instant que le radium apporterait un nouvel élément à la thérapeutique et serait en particulier efficace contre le cancer.

" Or, l'hôpital spécial des cancéreux de Londres qui avait commencé des expériences de traitement du cancer par le radium vient de les abandonner, après avoir constaté l'inefficacité absolue du précieux métal dans tous les cas où il a été employé.

" Les expériences ont été faites avec un morceau de radium du poids de 5 grammes, c'est-à-dire avec le morceau le plus pesant avec lequel on ait fait des expériences dans les hôpitaux d'Europe.

" Le résultat a toujours été le même; la peau du malade s'enflamme, il se forme une croûte qui se sèche et se détache, laissant au-dessous toute la formation cancéreuse au même degré, quelquefois pire.

" Encore une désillusion!! "